

**FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

***I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement «FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 1.653.103, un actif net de D : 1.628.306 et un bénéfice de D : 87.768.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Paragraphe d'observation***

Les placements monétaires et disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 19,51% du total des actifs se situant ainsi au dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 23 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>1 298 630</u>	<u>348 233</u>
Actions et droits rattachés		1 218 555	325 439
Titres des Organismes de Placement Collectif		80 075	22 794
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>322 452</u>	<u>165 230</u>
Placements monétaires	5	322 452	165 230
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>32 021</u>	<u>-</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>1 653 103</u></u>	<u><u>513 463</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	9 037	2 696
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	15 760	8 472
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>24 797</u></u>	<u><u>11 168</u></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	1 627 300	503 428
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		1 006	(1 133)
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>1 628 306</u></u>	<u><u>502 295</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>1 653 103</u></u>	<u><u>513 463</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2017	Année 2016
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<u>18 125</u>	<u>3 320</u>
Dividendes		18 125	3 320
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<u>22 670</u>	<u>1 699</u>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<u>40 795</u>	<u>5 019</u>
Charges de gestion des placements	12	(29 790)	(6 606)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<u>11 005</u>	<u>(1 587)</u>
Autres charges	13	(1 522)	(261)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>9 483</u>	<u>(1 848)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(8 477)	715
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<u>1 006</u>	<u>(1 133)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		8 477	(715)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		79 759	13 130
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		7 438	(6 049)
Frais de négociation de titres		(8 912)	(1 837)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<u><u>87 768</u></u>	<u><u>3 396</u></u>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2017	Année 2016
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>87 768</u>	<u>3 396</u>
Résultat d'exploitation	9 483	(1 848)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	79 759	13 130
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 438	(6 049)
Frais de négociation de titres	(8 912)	(1 837)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>1 038 243</u>	<u>341 648</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	3 765 695	463 337
- Régularisation des sommes non distribuables	96 069	2 811
- Régularisation des sommes distribuables	(5 504)	644
<b>Rachats</b>		
- Capital	(2 723 475)	(121 107)
- Régularisation des sommes non distribuables	(91 569)	(4 108)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 973)	71
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>1 126 011</b></u>	<u><b>345 044</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	502 295	157 251
En fin de l'exercice	1 628 306	502 295
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	4 314	1 361
En fin de l'exercice	13 245	4 314
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>122,937</b></u>	<u><b>116,433</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>5,59%</b></u>	<u><b>0,77%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DÉCEMBRE 2017

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et de la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 1.298.630 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>1 137 873</b>	<b>1 218 555</b>	<b>74,84%</b>
ADWYA	5 909	30 976	31 440	1,93%
ARTES	1 500	13 143	9 291	0,57%
ASSAD	2 800	20 572	25 066	1,54%
ATTIJARI BANK	1 800	50 258	65 556	4,03%
B.N.A	750	7 369	8 795	0,54%
BH	1 000	15 890	18 551	1,14%
BH NS J01012017	204	3 241	3 784	0,23%
BIAT	742	68 305	90 100	5,53%
CARTHAGE CEMENT	20 000	50 155	46 900	2,88%
CITY CARS	2 020	27 454	21 196	1,30%
EURO-CYCLES	1 000	31 450	27 029	1,66%
LES CIMENTS DE BIZERTE	326	842	812	0,05%
OFFICE PLAST	51 152	132 861	166 397	10,22%
ONE TECH HOLDING	3 369	39 991	44 862	2,76%
SAH	5 107	60 065	81 365	5,00%
SANIMED	6 725	30 666	29 536	1,81%
SFBT	4 200	76 994	82 929	5,09%
SIMPAR	300	13 000	12 732	0,78%
SOMOCER	121 000	137 072	135 520	8,32%
STAR	285	36 615	28 488	1,75%
STB	43 415	164 116	155 947	9,58%
TELNET HOLDING	7 600	45 746	44 460	2,73%
TUNIS RE	3 000	24 829	25 029	1,54%
UIB	2 800	56 263	62 770	3,85%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>79 496</b>	<b>80 075</b>	<b>4,92%</b>
Maxula Placement Sicav	770	79 496	80 075	4,92%
<b>TOTAL</b>		<b>1 217 369</b>	<b>1 298 630</b>	<b>79,75%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>78,56%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>346 731</b>	<b>1 502</b>	<b>348 233</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>				
Actions	1 252 559		1 252 559	
Titres OPCVM	90 026		90 026	
<b>Cessions de l'exercice</b>				
Actions	(438 823)		(438 823)	6 985
Titres OPCVM	(33 124)		(33 124)	453
Variation des plus ou moins values latentes		79 759	79 759	
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>1 217 369</b>	<b>81 261</b>	<b>1 298 630</b>	<b>7 438</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 322.452 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
<b>Dépôts à vue</b>			
B.N.A au taux de 2%	321 348	322 452	19,80%
<b>TOTAL</b>	<b>321 348</b>	<b>322 452</b>	<b>19,80%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>19,51%</b>

#### Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 32.021, contre un solde nul au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Sommes à encaisser sur ventes de titres	32 021	-
<b>Total</b>	<b>32 021</b>	<b>-</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 9.037, contre D : 2.696 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	6 577	1 806
Rémunération du dépositaire et distributeur	2 460	890
<b>Total</b>	<u><b>9 037</b></u>	<u><b>2 696</b></u>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 15.760, contre D : 8.472 au 31 décembre 2016 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	147	43
Achats de titres à payer	15 613	8 316
Retenues à la source	-	113
<b>Total</b>	<u><b>15 760</b></u>	<u><b>8 472</b></u>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2016**

Montant	503 428
Nombre de parts	4 314
Nombre de copropriétaires	41

**Souscriptions réalisées**

Montant	3 765 695
Nombre de parts émises	32 269
Nombre de copropriétaires nouveaux	43

### Rachats effectués

Montant	(2 723 475)
Nombre de parts rachetées	(23 338)
Nombre de copropriétaires sortants	(14)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	79 759
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 438
Régularisation des sommes non distribuables	6 845
Frais de négociation de titres	(8 912)
Résultat incorporé à la V.L	(1 133)
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(2 345)

### Capital au 31-12-2017

Montant	1 627 300
Nombre de parts	13 245
Nombre de copropriétaires	70

### **Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 18.125, contre D : 3.320 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<b>Année 2017</b>	<b>Année 2016</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	18 125	3 320
<b>TOTAL</b>	<b>18 125</b>	<b>3 320</b>

### Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 22.670, contre D : 1.699 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts des dépôts à terme	14 020	-
Intérêts des dépôts à vue	8 650	1 699
<b>Total</b>	<b><u>22 670</u></b>	<b><u>1 699</u></b>

### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à D : 29.790, contre D : 6.606 au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	21 502	3 639
Rémunération du dépositaire et distributeur	8 288	2 967
<b>Total</b>	<b><u>29 790</u></b>	<b><u>6 606</u></b>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 1.522, contre D : 261 au 31 décembre 2016, et englobent principalement la redevance du CMF.

### Note 14 : Autres informations

#### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	3,080	1,163	3,666	3,264	3,505
Charges de gestion des placements	(2,249)	(1,531)	(3,893)	(3,411)	(3,844)
<b>Revenus net des placements</b>	<b><u>0,831</u></b>	<b><u>(0,368)</u></b>	<b><u>(0,226)</u></b>	<b><u>0,147</u></b>	<b><u>0,339</u></b>
Autres charges	(0,115)	(0,061)	(0,134)	(0,116)	(0,149)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b><u>0,716</u></b>	<b><u>(0,428)</u></b>	<b><u>(0,360)</u></b>	<b><u>0,262</u></b>	<b><u>0,487</u></b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,640)	0,166	0,009	0,053	0,020

<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,076</b>	<b>(0,263)</b>	<b>(0,351)</b>	<b>(0,209)</b>	<b>0,467</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6,022	3,044	3,388	16,845	(4,186)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,562	(1,402)	0,530	(16,499)	(12,912)
Frais de négociation de titres	(0,673)	(0,426)	(0,726)	(0,252)	(0,957)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>5,911</b>	<b>1,216</b>	<b>3,193</b>	<b>0,093</b>	<b>(18,056)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>6,627</b>	<b>0,787</b>	<b>2,832</b>	<b>(0,169)</b>	<b>(18,543)</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>5,911</b>	<b>1,216</b>	<b>3,193</b>	<b>0,093</b>	<b>(18,056)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,517	(0,060)	(0,699)	0,064	2,182
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>6,427</b>	<b>1,156</b>	<b>2,493</b>	<b>0,157</b>	<b>(15,874)</b>
Valeur liquidative	122,937	116,433	115,541	113,399	113,450
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,88%	1,32%	3,40%	3,01%	3,16%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,05%	0,12%	0,10%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,06%	(0,23%)	(0,31%)	(0,18%)	(0,38%)

#### **14.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.